



**S**HEMA D'**A**MENAGEMENT  
ET DE **G**ESTION DES **E**AUX  
DU BASSIN VERSANT DE L'**A**RMANÇON

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.)  
2016**



**Adopté en séance plénière  
le 31 août 2018**

Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et structure porteuse

**S.M.B.V.A**

58 ter, rue Vaucorbe

89 700 TONNERRE

☎ : 03.86.55.40.06

📠 : 03.86.75.11.41

✉ : [sage@bassin-armancon.fr](mailto:sage@bassin-armancon.fr)

# Sommaire

Conformément aux dispositions de l'article R.212-34 du code de l'environnement, le présent rapport présente les travaux et les orientations de la Commission Locale de l'Eau de l'Armançon et les résultats et les perspectives de la gestion de l'eau dans le périmètre du S.A.G.E. Il est transmis au préfet de chacun des départements concernés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin.

I.	L'historique du S.A.G.E et de la C.L.E.....	3
II.	La vie de la C.L.E. ....	4
	<b>A. La composition de la C.L.E. ....</b>	<b>4</b>
	<b>B. Les séances plénières ....</b>	<b>4</b>
	<b>C. Les réunions du bureau de la C.L.E. ....</b>	<b>4</b>
	<b>D. Les groupes thématiques.....</b>	<b>4</b>
	<b>E. La contribution au projet HYCCARE .....</b>	<b>5</b>
III.	Les études et projets menés par la C.L.E.....	5
	<b>L'inventaire des zones humides .....</b>	<b>5</b>
IV.	Le suivi et les avis sur les projets en cours.....	6
	<b>A. Le suivi de projets en cours .....</b>	<b>6</b>
	<b>B. Les relations extérieures .....</b>	<b>6</b>
	<b>C. Avis et information de la C.L.E.....</b>	<b>7</b>
	1. Rappel des types de sollicitations possibles de la C.L.E. ....	7
	2. Dossiers transmis à la C.L.E. en 2016 .....	8
V.	La communication .....	9
	<b>A. Le site internet du bassin de l'Armançon.....</b>	<b>9</b>
	<b>B. Le site Gesteau .....</b>	<b>9</b>
	<b>C. L'information et la sensibilisation .....</b>	<b>9</b>
VI.	Le fonctionnement de la C.L.E. ....	9
	<b>A. La structure porteuse.....</b>	<b>9</b>
	<b>B. L'animation du S.A.G.E. ....</b>	<b>10</b>
	<b>C. Les partenaires financiers de la C.L.E. ....</b>	<b>11</b>
	<b>D. Le bilan financier de la C.L.E. ....</b>	<b>11</b>
VII.	Les perspectives pour 2017.....	12

## I. L'historique du S.A.G.E et de la C.L.E

Le bassin versant de l'Armançon a été identifié en 1996 par le S.D.A.G.E. Seine Normandie comme unité hydrographique « sageable ». Le 28 novembre 1997, le Comité de Bassin a rendu un avis favorable sur ce périmètre.

La délimitation du périmètre du S.A.G.E. a été arrêtée le 7 avril 1998 par les préfets des 3 départements concernés : Aube, Côte d'Or et Yonne. Cet arrêté portait ouverture de la procédure d'élaboration du Schéma. Le périmètre a été modifié une première fois par arrêté du 6 octobre 2000 puis une seconde fois par arrêté du 14 novembre 2008.

Le périmètre du S.A.G.E. de l'Armançon concerne 267 communes :

- ❖ 142 communes en Côte d'Or,
- ❖ 84 dans l'Yonne,
- ❖ 41 dans l'Aube.

La **Commission Locale de l'Eau** a été constituée par arrêté inter-préfectoral le 9 octobre 2000. La réunion constitutive de la Commission s'est tenue le 9 février 2001. La composition de la C.L.E. a été modifiée 9 fois par arrêté préfectoral. L'arrêté portant renouvellement de la Commission date du 25 septembre 2007.

La C.L.E. de l'Armançon comptait historiquement 48 membres. La création de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs a conduit à l'ouverture d'un siège supplémentaire au sein du premier collège. Créant un déséquilibre de représentativité des différents collèges, un siège a également été ajouté au sein du second collège. La C.L.E. compte donc 50 membres :

- ❖ 26 membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- ❖ 13 membres du collège des usagers ;
- ❖ 11 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics.

La présidence de la C.L.E. a été confiée à Jean-Michel GARRAUT, maire de Genay.

La C.L.E. a confié son secrétariat administratif et technique au Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (**S.I.R.T.A.V.A.**) qui a été dissous au profit du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (**S.M.B.V.A.**). La présidence du S.M.B.V.A. est assurée par Eric COQUILLE, Maire de Perrigny-sur-Armançon.

## II. La vie de la C.L.E.

### A. La composition de la C.L.E.

La C.L.E. a fait l'objet d'un nouvel arrêté modifiant sa composition le 8 septembre 2016 afin de modifier les représentants des Conseils Régionaux à l'issue des élections, ainsi que de suppléer les sièges des trois syndicats de rivières qui ont été dissous au profit du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon.

Ainsi, le SMBVA, le PETR Auxois Morvan et le SDDEA ont été intégrés.

L'arrêté de composition de la C.L.E. et la composition du bureau sont disponibles sur le site internet consacré au bassin versant de l'Armançon ([www.bassin-armancon.fr](http://www.bassin-armancon.fr)).

### B. Les séances plénières

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en configuration plénière une fois en 2016, le **14 octobre 2016**. L'ordre du jour était le suivant :

- Installation des membres de la C.L.E. ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- **Election du président ;**
- **Election des vice-présidents ;**
- **Election du bureau de la C.L.E. ;**
- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015 ;
- Approbation du rapport d'activité 2015 ;
- Proposition de calendrier et d'axes de travail ;
- Questions diverses.

A l'issue de cette réunion, M. Jean-Pierre CHANTEPIE a été élu président. Le bureau a été composé entièrement pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> collèges. Du fait de la faible présence de membres du 1<sup>er</sup> collège, certaines places au bureau n'ont pas été pourvues.

### C. Les réunions du bureau de la C.L.E.

Le bureau de la C.L.E. s'est réuni une fois en 2016, le **9 décembre 2016 dans les locaux du S.M.B.V.A. à Tonnerre (89)**.

Les services de l'Etat de l'Yonne ont présenté la charte départementale de l'Eau concernant les démarches engagées sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires.

Le bureau a ensuite étudié les états d'avancement des travaux du S.A.G.E., du Contrat Global et du P.A.P.I. pour ensuite définir les axes de travail 2017.

### D. Les groupes thématiques

La C.L.E. a décidé la création de groupes thématiques afin de favoriser les échanges sur des sujets particuliers. La participation à ces groupes se fait sur la base du volontariat pour les membres de la C.L.E., des experts et partenaires non représentés à la C.L.E. étant susceptibles d'être associés au besoin. Ceux-ci sont au nombre de 2 et tous n'ont pas été réunis dans le courant de l'année 2016 du fait de l'attente de la recomposition de la C.L.E..

Groupe thématique	Sujets traités en 2016	Perspectives
<b>Milieus aquatiques et humides</b>	<i>Ce groupe ne s'est pas réuni en 2016</i>	La programmation 2017 prévoit de s'intéresser à la définition de l'objectif de réduction du taux d'étagement des cours d'eau ainsi qu'aux notions liées aux services rendus par les zones humides et à la mise en œuvre de la doctrine Eviter/Réduire/Compenser
<b>Agriculture</b> 29/01, 07/03 et 06/09	Tuberculose en zones humides	Les échanges ont permis l'expression des enjeux de chaque partie prenante et de repositionner la problématique de la sensibilité observée en zone humide au rapport des autres paramètres de contamination. Ces travaux ont conduit à des propositions d'aménagement permettant d'allier réduction de l'exposition des troupeaux et préservation des milieux humides en présence. A l'heure actuelle, aucun agriculteur n'a donné suite à ces propositions. Néanmoins les solutions techniques envisagées ont été intégrées par les services conseillant les éleveurs sur la maîtrise du risque sanitaire.

## E. La contribution au projet HYCCARE

HYCCARE Bourgogne est un projet de recherche-action dont l'objectif est de mettre à disposition des décideurs locaux des outils qui leur permettront de mieux prendre en compte le risque lié aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau. Ce projet a été conduit par un collectif regroupant différents organismes de recherche (Université de Bourgogne, CNRS, AgroSup Dijon, INRA, BRGM, Université de Tours, etc.) ainsi que de nombreux acteurs impliqués dans la gestion de l'eau. Il a été coordonné par l'association Alterre Bourgogne.

La C.L.E. de l'Armançon a contribué en 2016 au séminaire de restitution de ce projet de recherche. Le vidéo-témoignage est consultable à l'adresse suivante :

[http://www.alterrebourgognefranche-comte.org/f/mediatheque/8916/retour-sur-le-programme-de-recherche-hyccare-hydrologie-changement-climatique-adaptation-ressources-en-eau-en-bourgogne-/?](http://www.alterrebourgognefranche-comte.org/f/mediatheque/8916/retour-sur-le-programme-de-recherche-hyccare-hydrologie-changement-climatique-adaptation-ressources-en-eau-en-bourgogne-/)

Des réflexions ont débuté quant aux possibilités de poursuivre les partenariats initiés sur cette thématique d'importance.

## III. Les études et projets menés par la C.L.E.

### L'inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides sur le bassin versant de l'Armançon est une priorité du S.A.G.E.. Cette démarche a été initiée en 2013 à l'occasion de la réalisation d'un inventaire pilote sur le sous-bassin versant de la Brenne et de ses affluents.

Le retour d'expérience a encouragé la structure porteuse du S.A.G.E à internaliser l'expertise par le renforcement de la cellule d'animation du S.A.G.E. en recrutant un agent dédié à l'animation de cette thématique dont les missions sont les suivantes :

- Réaliser des inventaires de terrain afin d'identifier et caractériser les zones humides du bassin versant, selon une méthode validée (compter 90 jours de terrain dans l'année) ;
- Créer et gérer la base de données relative à ces inventaires ;
- Hiérarchiser les zones humides identifiées selon la méthode définie par la C.L.E. ;
- Répondre aux sollicitations des acteurs locaux par l'apport d'une expertise dans le cadre de projets d'aménagement ou de réalisation de documents d'urbanisme ;
- Assurer la concertation et la pédagogie sur la thématique par la tenue de réunions, la création de supports, l'organisation d'évènements...
- Etoffer et entretenir le réseau de partenaires sur la thématique, passant notamment par la tenue d'un comité de pilotage de la mission ;
- Sensibiliser l'équipe du SMBVA à la thématique pour qu'elle soit prise en compte de manière transversale.

Cette animation est déployée depuis le 16 juin 2014. L'inventaire a été réalisé sur le bassin versant Armançon Amont dans son intégralité. De plus, la méthode de hiérarchisation définie par la C.L.E. et validée lors de la session plénière de décembre 2015 a été appliquée afin de guider la mise en œuvre d'actions de gestion. L'inventaire s'est poursuivi en 2016 pour son avant-dernière tranche

## **IV. Le suivi et les avis sur les projets en cours**

### **A. Le suivi de projets en cours**

La C.L.E. a été représentée par son président et/ou sa cellule d'animation dans divers comités de pilotage, groupes de travail et autres réseaux techniques, à savoir :

- Instances du Contrat Global Armançon et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations ;
- Réseau des animateurs de commissions locales de l'eau sur le périmètre de l'EPTB Seine-Grands Lacs ;
- Groupes de travail des MISEN (cartographie des cours d'eau, eau potable, milieux, biodiversité) ;
- Comité départemental de l'eau de l'Yonne ;
- Comité de pilotage du captage Grenelle de Lasson ;
- Projet HYCCARE ;

### **B. Les relations extérieures**

Toute réunion, à laquelle la C.L.E. de l'Armançon est représentée, est l'occasion de communiquer sur le S.A.G.E. de l'Armançon.

Ainsi le Président et/ou l'animatrice du S.A.G.E. ont participé aux réunions organisées par l'EPTB Seine Grands Lacs (groupe d'appui à la préfiguration du futur EPTB) ainsi qu'aux réunions de la mission d'appui technique du bassin Seine-Normandie pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. De plus, ils ont participé activement à la démarche de communication envers les adhérents du SMBVA afin de les sensibiliser aux enjeux de bassin versant. Cela a conduit à la production de documents de communication ainsi qu'à la tenue de quatre ateliers d'information et d'échanges à destination de l'ensemble des élus du bassin versant. Une rencontre a eu lieu avec les élus du Syndicat de la Vanne pour leur faire part des retours d'expérience en matière de gouvernance et de programmation. Enfin, la C.L.E. a été représentée à différents rendez-vous proposés par la Directrice

Générale de l'Agence de l'Eau sur la restauration de la Continuité Ecologique ainsi qu'aux rendez-vous du Conseil d'Administration Elargi de l'Agence à propos du diagnostic hydrologique du bassin de la Seine.

## **C. Avis et information de la C.L.E**

### **1. Rappel des types de sollicitations possibles de la C.L.E.**

#### Consultation obligatoire que le SAGE soit en cours d'élaboration ou qu'il soit approuvé

- Périmètre d'intervention d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (art. L.213-12 et R.213-49 du code de l'environnement).
- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme de gestion (art. R114-3 et R114-7 du code rural).

#### Consultation obligatoire de la CLE, le SAGE étant approuvé

- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (art. R211-113 I du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R181-22 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau (art. R214-110 du code de l'environnement).
- Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel (art. R214-64 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux installations nucléaires de base (décret n°2007-1557 du 02/11/2007).

#### Documents à transmettre pour information à la CLE

- Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation (copie de l'arrêté) (art. R211-113 du III du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation (art. R214-19 II du code de l'environnement).
- Plan annuel de répartition du volume d'eau (irrigation) (art. R214-31-3 du code de l'environnement).
- Dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration (documents et décisions) (art. R214-37 du code de l'environnement).
- Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à la déclaration (dossier) (art. R214-103 du code de l'environnement).
- Installations relevant du Ministère de la Défense (art. R217-5 du code de l'environnement).
- Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier) (art. R121-21-1 du code de l'environnement).

## 2. Dossiers transmis à la C.L.E. en 2016

Date de réception	Objet	Organisme	A / D	Pour avis ou information	Avis de la C.L.E.
janv.-16	Demande d'autorisation temporaire groupée de prélèvement d'eau à usage d'irrigation 2015	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or	A	Avis	-
janv.-16	Demande d'autorisation unique pluriannuelle	Chambre d'agriculture de Côte-d'Or	A	Avis	-
janv.-16	Demande d'autorisation temporaire groupée de prélèvement d'eau à usage d'irrigation 2015	Chambre d'agriculture de l'Yonne	A	Avis	-
janv.-16	Aménagement de l'ouvrage hydraulique de l'ancien moulin sur l'Armançon à Perrigny-sur-Armançon	SMBVA	A	Avis	-
janv.-16	Aménagement de deux ouvrages hydrauliques et aménagement des zones d'influence à Tonnerre sur l'Armançon	SMBVA	A	Avis	-
janv.-16	Autorisation d'exploitation et d'extension d'une carrière sur le territoire de la commune de Corpoyer-La Chapelle	Société Granulats Bourgogne Auvergne	A	Avis	-
févr.-16	Régularisation du prélèvement d'eau à partir de la source de la Combe Bellefin à Marmagne	Commune de Marmagne	D	Information	-
mars-16	Information sur nomenclature pour projet de drainage sur la commune de Noidan	Préfecture de Côte-d'Or		Information	-
avr.-16	Régularisation du prélèvement d'eau à partir de la source de Côme Maître Mère à Thenissey	Commune de Thenissey	D	Information	-
avr.-16	Serres sur la ZA Actipôle à Tonnerre	Coopérative Agricole des Serristes de l'Aube et de l'Yonne	A	Avis	-
mai-16	Demande de travaux de zone tampon à l'exutoire d'un drainage sur la commune de Beurizot	Préfecture de Côte-d'Or		Information	-
juin-16	Réduction du risque hydraulique du déblai du Chemin Rural de l'Aérodrome sur la ligne ferroviaires de Combs-la-Ville à Saint-Louis	SNCF	A	Avis	-
juin-16	Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station d'épuration de Montbard	Commune de Montbard	A	Avis	-
juil.-16	Accord projet de drainage sur Brianny	Préfecture de Côte-d'Or		Information	-
juil.-16	Arrêté cadre pour limitation ou suspension des usages de l'eau	Préfecture de l'Aube		Information	-
sept.-16	Epannage des boues de station d'épuration	Commune de Flogny-La Chapelle	D	Information	-

## V. La communication

### A. Le site internet du bassin de l'Armançon

Le site internet du bassin versant de l'Armançon existe depuis le début de l'année 2008.

Ce site est consacré aux travaux de la Commission Locale de l'Eau et aux documents du S.A.G.E., mais également à la vie du SMBVA (structure porteuse du S.A.G.E.) et au Programme d'Actions de Prévention des Inondations mené à l'échelle du bassin de l'Armançon.

Le site internet permet de mettre en ligne les dates des réunions, notamment celles de la C.L.E., et de proposer en téléchargement :

- L'ensemble des documents du S.A.G.E.,
- Les comptes-rendus des réunions (C.L.E. et Bureau),
- Les rapports d'activité de la C.L.E.,
- Les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux relatifs à la composition de la Commission et au périmètre du S.A.G.E.,
- Les supports de communication du S.A.G.E. (lettres, panneaux...).

### B. Le site Gesteau

Le site Gesteau présente les outils de gestion intégrée de l'eau au niveau national. Le SAGE du bassin de l'Armançon dispose d'une fiche d'identification que l'animatrice tient à jour.

### C. L'information et la sensibilisation

La communication s'est essentiellement orientée vers les élus du bassin versant dans le cadre de la mise en place du nouveau Syndicat de Bassin Versant. Le temps fort a été la tenue de 4 ateliers thématiques qui donneront lieu à la production d'actes synthétisant les informations et échanges.

## VI. Le fonctionnement de la C.L.E.

### A. La structure porteuse

Le secrétariat administratif et technique de la C.L.E. était assuré par le SIRTAVA, Syndicat Mixte pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon, structure porteuse du S.A.G.E.. Ainsi le SIRTAVA emploie l'animatrice du S.A.G.E. à mi-temps et finance les études réalisées dans le cadre du S.A.G.E..

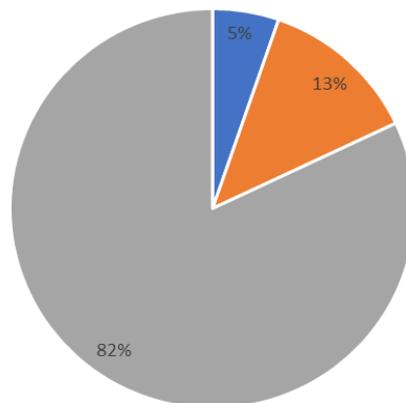
Le SIRTAVA est à l'origine un syndicat de rivières, chargé des travaux d'entretien et de renaturation de l'Armançon et d'une partie de ses principaux affluents. Il porte également la démarche de bassin versant en déployant l'outil S.A.G.E., mais également un Contrat global et un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.)

Le SIRTAVA a été dissous au 30 juin 2016 et le secrétariat administratif et technique a été transféré au nouveau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon portant une double compétence d'animation et de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Ce nouveau Syndicat est la structure porteuse du S.A.G.E.

## B. L'animation du S.A.G.E.

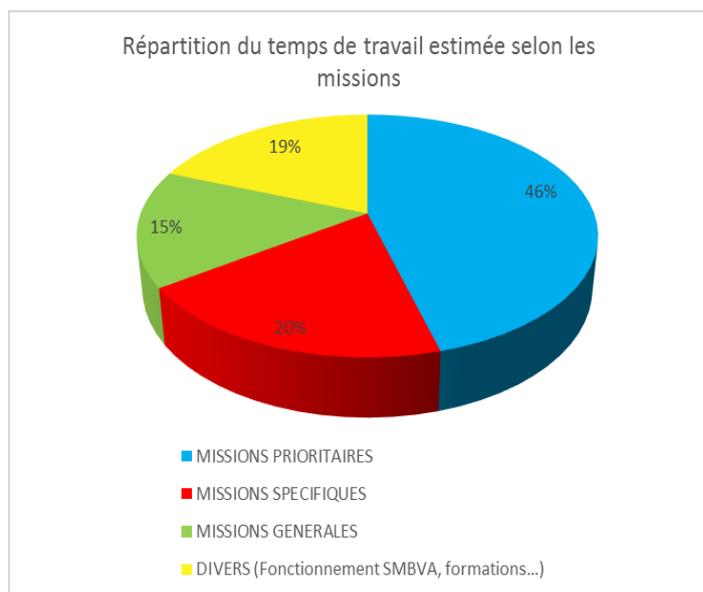
La répartition du temps d'animation générale du S.A.G.E., correspondant à 0,5 ETP est présentée dans le graphique ci-contre :

Répartition du temps de travail



■ Missions administratives ■ Missions techniques ■ Missions d'animation

La répartition du temps de travail de l'animation « Zones Humides » est présentée ci-après :



Les missions prioritaires correspondent à l'inventaire de terrain.

Les missions spécifiques recouvrent essentiellement les travaux de création et de gestion de la base de données.

Enfin, les missions générales correspondent à la conduite de la mission et aux actions de sensibilisation.

## C. Les partenaires financiers de la C.L.E.

En 2016, la C.L.E. a été soutenue dans son travail d'animation du S.A.G.E. par différents partenaires financiers :

- L'Agence de l'eau Seine-Normandie ;



- Le SMBVA, Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon, structure porteuse du S.A.G.E..



## D. Le bilan financier de la C.L.E.

POSTE BUDGETAIRE	DEPENSES	AESN	SMBVA
Fonctionnement (½ ETP animateur)	32 000 €	16 300 €	15 700 €
Fonctionnement (1 ETP Zones Humides)	54 500 €	43 700 €	10 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>86 500 €</b>	<b>60 600 €</b>	<b>25 900 €</b>

N.B. :

- ❖ Les montants totaux correspondent aux salaires chargés et frais de fonctionnement.
- ❖ Les chiffres présentés sont approximatifs et arrondis pour la colonne dépenses à la centaine supérieure.
- ❖ Le taux de financement est de 50% pour l'animation du S.A.G.E. et 80% pour l'animation Zones Humides.

## VII. Les perspectives pour 2017

Les pistes de travail définies par le bureau de la C.L.E. sont les suivantes :

### Activités courantes

- Deux sessions plénières de la Commission dont Rapport d'activité et Tableau de bord ;
- Avis à rendre : selon les règles de fonctionnement, en faisant intervenir les pétitionnaires en plénière quand cela est pertinent ;
- Fonctionnement : Main courante du S.A.G.E

### Travaux thématiques

- Compensation en Zones Humides : évaluation des services rendus par ces milieux, doctrine Eviter/Réduire/Compenser, focus sur la compensation ;
- Définition d'un objectif cible de réduction du taux d'étagement (SDAGE) ;
- Gestion forestière : prise de contact avec les différents intervenants et négociation avec l'EPTB pour la non réalisation des travaux dans la forêt des Loges Margueron.

### Travaux de concertation

- Organisation d'une convention de l'eau ;
- Avis sur l'ambition du SMBVA.

---

### Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau et structure porteuse

---



#### **S.M.B.V.A.**

58 ter, rue Vaucorbe

89 700 TONNERRE

☎ : 03.86.55.40.06

☎ : 06.71 75 94 71

☎ : 03.86.75.11.41

✉ : [sage@bassin-armancon.fr](mailto:sage@bassin-armancon.fr)